

COMPTE RENDU

BUREAU DE CLE Réunion du 14 mai 2024

Salle du Centre Rural d'Animation

Membres présents :

BAUDIN Pascal	CC Diois
BRELY Christian	FDAAPPMA26
BREYNAT Philippe	OUGC
HAMELIN Catherine	Animatrice SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence
LESAFFRE Nathalie	CD 26
MAGNON Gilles	CC Crestois Pays de Saillans
PRINCIC Emmanuel	DDT
SIVADE Eve	Agence de l'eau

Autres présents :

ARNAUD David	Directeur SMRD
PETITJEAN Claire	Appui SAGE, SMRD
GONNET Fabrice	SMRD
BELLOC Angélique	Bureau d'études EODD
GIRARD Sabine	INRAE
GIRARD André	moulins et canaux 26 et 07
PROUST Cédric	Animateur SAGE, SMRD

Membres excusés :

BLANC Ludwig	SID
CHANTEPERDRIX Corinne	ARS
CHARMET Martine	Conseillère départementale
CROZIER Gérard	CCVD, Président SMRD
GILLES Daniel	Conseiller Départemental
GREGOIRE Emmanuel	ADARII
LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
LESPETS Pierre	Président de la CLE
MATHIEU Roger	FRAPNA
MATRON Jean-Pierre	OFB
TRON Frédéric	SMRD

Ordre du jour :

- Validation du CR du 9/04/2024 ;
 - Point d'information sur le projet de recherche GGEMM
 - Révision SAGE et PTGE : présentation de la note de cadrage
 - Canaux : partage d'un état initial des connaissances
 - Actualités et questions diverses
-

Accueil

P. BAUDIN, en l'absence de P. LESPETS, accueille les participants et introduit la séance du jour en nommant les excusés.

1. Validation du compte rendu du bureau CLE du 9/04/2024

Sans remarque reçue avant réunion ni exprimée en séance, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

C. PROUST revient sur l'implication des jeunes et le festival Construire l'espoir. Il présente le programme détaillé reçu et précise que la CLE/SMRD interviendra avec 11 autres acteurs du territoire. Rendez-vous est fixé le 31 mai de 10h30 à 12 h. Il est demandé la participation d'un élu de la CLE en binôme avec un technicien.

2. Point d'information sur le projet de recherche GGEMM

S. GIRARD remercie pour l'accueil et présente le projet de recherche GGEMM qui démarre sur le territoire. Ce projet se base sur un triple constat : intensité du changement climatique dans les territoires, aspirations sociétales renouvelées, cadres réglementaire et législatif questionnés dans la crise permanente.

P. BAUDIN se dit intéressé par le fait de recenser les actions des intercommunalités, voit comme un catalogue d'actions sur la vallée, pour révéler et valoriser ce qui fonctionne.

C. PROUST remercie pour cette présentation et se dit favorable au partage de notre expérience et au besoin de s'enrichir de celles des autres. Il confirme que le changement climatique posé dans le cadre des réflexions SAGE DROME 2050, vient bousculer les habitudes de travail et la nécessité de concerter auprès d'un plus grand nombre. Il note que le calendrier du projet de recherche correspond bien à nos échéances de travail et que les 2 s'alimenteront. Il demande comment ce projet va nourrir les réflexions nationales, en citant l'actuel projet de réforme du décret SAGE trop peu ambitieux ?

S. GIRARD souhaite relancer un groupe de réflexion SAGE à l'échelle nationale avec le ZABR pour une animation scientifique et pour faire un bilan.

E. SIVADE confirme qu'il s'agit d'un accord-cadre avec la ZABR, que l'Agence de l'eau finance pour donner les clés et tenter de faire évoluer les points de blocage et ainsi faire remonter au niveau national.

P. BREYNAT demande si, en tant que chercheurs et au regard d'autres expériences, on peut faire venir un intervenant d'autres vallées pour témoigner, s'inspirer et pour éviter de faire des erreurs.

S. GIRARD répond que oui d'autres vallées se sont posées la question de réservoirs de stockage.

P. BAUDIN informe que dans le domaine de l'AEP, le Grand Lyon témoigne avec des cinés-débat, caravanes d'expression, ...

C. BRELY précise que le participatif ne doit pas empêcher de mettre en place la loi. Il cite l'exemple du « protocole retenue » signé avec la DDT et d'autres, et que pour autant la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Drôme n'a été conviée à aucune réunion. Il aimerait que l'avis du conseil scientifique sur les retenues l'agence de l'eau soit partagé.

E. PRINCIC confirme qu'une réunion par an autour du protocole retenue s'organise et que la fédération de pêche est bien invitée.

C. BRELY souhaite que ce point soit confirmé, que ce protocole soit respecté.

M. CHARMET confirme que le Département a signé ce protocole et se réjouit de son existence qui donne un cadre.

P. BREYNAT souhaite que tout le monde soit autour de la table pour les sujets de stockage.

C. PETITJEAN confirme que ce « protocole retenue » est utilisé pour solliciter les services techniques SMRD et CLE pour instruire les dossiers et nourrir les réflexions en complément du SAGE en vigueur.

D. ARNAUD souhaite que l'on fasse complémentarité et ne pas opposer le réglementaire et l'enjeu de la participation citoyenne qui peut permettre de faire courroie de transmission entre le territoire et les décisions d'Etat. Cela n'empêche pas de continuer les actions en parallèle. On a beaucoup à faire pour mettre en action les attentes et besoin qui sont discutés en débat.

3. Révision SAGE et PTGE : présentation de la note de cadrage

C. PROUST rappelle le contexte de révision du SAGE et d'écriture du PTGE.

A. BELLOC présente le travail envisagé dans la continuité de celui déjà engagé, avec une phase d'appropriation importante avec une concertation d'acteurs référents pour cerner les attentes et besoins et mettre en place un travail efficace en continuité du travail déjà fait, et de compléter.

D. ARNAUD précise que la validation en juin, lors de la CLE plénière, de l'état des lieux actualisé du SAGE, est une étape réglementaire qui s'inscrit dans la révision du SAGE. Il insiste sur le fait que l'écriture du SAGE et PTGE démarrent concrètement.

A. BELLOC détaille la méthodologie utilisée pour la mise à jour de l'état des lieux du SAGE.

P. BREYNAT a été contacté par DIALTER (concertation) et a l'impression de tourner en rond depuis des années. Il souhaite des actions rapides et efficaces.

P. BAUDIN aimerait que l'on reconnaisse que des actions sont en cours et qu'on avance aussi.

G. MAGNON a échangé avec la personne de DIALTER qui est spécialiste de la concertation. Il était réellement intéressé sur ce qui a été fait et a trouvé les échanges nécessaires et constructifs.

E. PRINCIC se dit rassuré par l'étape de juin 2024 qui traduit un objectif de travail efficace pour l'actualisation de l'état des lieux.

D. ARNAUD précise que les délais contraints sont un défi posé au prestataire, mais rappelle que ce défi est aussi dans les mains de tous. Il faut se mettre d'accord de ce qu'il faut faire à l'image du COPIL PTGE que l'on fasse rentrer l'opérationnel dans les discours politiques de la vallée pour que l'on puisse engager les actions rapidement. Il ne faut pas attendre que le SAGE fasse tout sur le territoire, les actions sont dans les mains de tous les maîtres d'ouvrage du territoire. Chacun doit et devra porter sa part.

P. BREYNAT informe qu'il suit les démarches PLUi et SCoT, et y voit des contradictions. Il se dit inquiet et demande de communiquer et d'agir correctement dans le juste équilibre.

C. PROUST insiste sur la nécessité d'un besoin de convergence et de cohérence des projets à échelle du bassin. C'est tout l'objectif du SAGE et du PTGE, que chacun prenne sa part.

C. BRELY rappelle que le SDAGE est voté à l'unanimité. En CLE certains s'abstiennent et sur le terrain le discours est encore différent. Sur l'état des lieux, il rappelle que les données de la Fédération de pêche sont à disposition et que le PDPG est en révision. Aussi, il rappelle le classement en réservoirs biologiques, qui sans être réglementaire, doit être pris en compte car dans le SDAGE la protection des milieux aquatiques est fondamentale.

P. BREYNAT pense que les restrictions sécheresse, par réduction des prélèvements imposés, intègrent le maintien de la vie aquatique.

C. BRELY rappelle que ce SDAGE a été voté y compris par le Président de la Chambre d'Agriculture.

E. SIVADE rappelle les cadres existants : le plan national eau, le plan adaptation au changement climatique, le SDAGE, qui fixent d'ores et déjà des ambitions qui doivent être déclinées, adaptées et précisées, voire renforcées au niveau local. Il s'agit aujourd'hui d'évaluer jusqu'où le territoire souhaite aller pour la stratégie SAGE et le PTGE et les solutions qui permettront d'atteindre ces ambitions. Aujourd'hui, après 18 mois de fortes sollicitations, de productions, il nous faut plus de concret, plus d'objectifs quantitatifs. Une marche supplémentaire reste à franchir avec plus d'opérationnalité.

D. ARNAUD confirme qu'on est au niveau stratégique et que la livraison opérationnelle n'a pas eu lieu. Il faut y aller maintenant. Tous les documents cadres existants fixent une ambition qu'il faut rendre opérationnelle au regard de ce travail de 18 mois, pour aller chercher les bonnes personnes. D'où la nécessité du travail de concertation avec DIALTER qui doit se focaliser sur cet objectif.

P. BREYNAT revient sur la nécessité d'un SAGE qui devrait plus s'imposer dans les PLUi, SCoT qui modèlent le paysage via l'aménagement. Le SAGE doit imposer la direction. Il partage qu'en réunion Plui de la CCVD, on discute taux d'imperméabilisation. Notre SAGE devrait s'imposer.

C. PROUST rappelle que malheureusement la CLE n'est pas invitée dans les espaces de travail du PLUi de la Basse vallée. Il n'y a pas actuellement d'obligation réglementaire d'inviter la CLE dans ces réunions alors que les liens et la recherche de cohérence sont essentiels.

E. PRINCIC se dit très intéressé par ce point, le SAGE doit être prescriptif et musclé, ne doit pas avoir de doutes sur les prescriptions.

P. BREYNAT indique que l'écriture du PLUi est en cours. Il suggère au bureau de la CLE de téléphoner au Président CCVD pour faciliter une invitation de la CLE dans ces espaces de travail.

D. ARNAUD rappelle que la démarche de rapprochement du monde de l'urbanisme avec le monde de l'eau doit inclure un rapprochement avec le PLUi Diois également, qui est prévu actuellement.

A. BELLOC reprend la présentation.

D. ARNAUD questionne si le niveau d'ambition est prévu dès la phase de rédaction des fiches actions ?

A. BELLOC confirme qu'il est prévu que le niveau d'ambition soit discuté en octobre-novembre 2024. Les projets de règles y seront aussi proposés et discutés.

C. PROUST rappelle que le calendrier est contraint. Une partie du travail se fait en parallèle pour revenir à la concertation avec des exemples concrets de rédaction.

E. SIVADE conseille de donner des niveaux d'ambition et donc de règles qui existent ailleurs, niveau d'ambition différents.

D. ARNAUD suggère d'apporter une aide à la décision pour fixer ses niveaux d'ambition, sur la base de quelques éléments : comment cela se traduit en cout économique pur, cout humain, d'échéance, qui est en face pour faire. Il faudra surement prévoir des réunions bilatérales et mobiliser les parties prenantes.

P. BREYNAT pense que c'est l'occasion de faire venir d'autres personnes extérieures pour faire venir de la matière hors Drôme.

E. SIVADE, précise qu'il existe 10 SAGE dans la Région Auvergne Rhône Alpes.

D. ARNAUD indique que chacun de l'équipe technique au sein du SMRD a ses propres retours d'expérience (SAGE Calavon Coulon, Ardèche, Bas Dauphiné Plaine de Valence) qui peuvent nourrir les réflexions et qu'il est bien prévu de s'inspirer d'autres expériences hors territoire grâce à l'expertise des prestataires qui ont accompagné d'autres SAGE.

P. BREYNAT suit les SAGE Bièvre Valloire et du Rhône, on n'est pas en retard.

P. BAUDIN insiste sur les niveaux d'ambition qui est un sujet important.

G. MAGNON a besoin de précision sur la concertation.

A. BELLOC précise que la concertation devra se remettre en route sur la base de commissions thématiques de la CLE prévues pour fin 2024 et début 2025.

D. ARNAUD invite à ce que les dates soient figées au plus vite avant l'été et en donner l'information à la CLE de juin.

E. SIVADE indique qu'on peut tenir les délais pour le SAGE mais que sur des actions très opérationnelles, la négociation avec les porteurs de projet prend plus de temps, on peut imaginer qu'il faille légèrement décaler le PTGE.

D. ARNAUD pense qu'il faudra être souple et s'autoriser si besoin d'un glissement du PTGE.

E. SIVADE aimerait caler le calendrier de l'accompagnement juridique.

C. PROUST envisage d'enclencher la demande d'accompagnement juridique début 2025.

D. ARNAUD aimerait que l'on crante toutes ces étapes à la CLE de juin.

C. PROUST prévoit d'envoyer le CR de ce bureau à tous les membres de la CLE, voire à élargir aux membres du copil PTGE pour bien faire le lien et porter le même niveau d'informations à tous.

4. Canaux : partage d'un état initial des connaissances

C. PROUST rappelle les enjeux liés aux canaux sur le territoire et la méthodologie de travail employée pour dresser un premier état des lieux des données disponibles.

P. BREYNAT précise que l'eau des canaux retourne globalement aux milieux (restitution) et/ou dans la nappe. Il se dit contre la fermeture des canaux.

S. GIRARD alerte sur la situation de canaux qui collectent et drainent des eaux pluviales ou souterraines.

E. PRINCIC que fait-on des volumes ? 2 enjeux majeurs : enjeux écologiques, patrimoniaux, ... à confronter à l'enjeu volumes prélevables et partage de l'eau à l'échelle du bassin. Si on les modernise, il s'agit d'un rapport de 1 à 100 en prélèvement.

E. SIVADE nuance que l'on parle de fermeture alors qu'il y a des alternatives aux situations actuelles à trouver ensemble.

C. BRELY demande quels sont les ouvrages légaux et ceux qui ne le sont pas. Il s'agit d'une entrée importante à clarifier.

F. GONNET confirme que ce point est essentiel et indique que l'existence légale est liée au droit d'eau, au statut des exploitants (ASA et ASL) et qu'il concerne le point d'entrée, et qu'une bonne moitié est liée aux microcentrales. Il souligne qu'il est compliqué d'avoir des agriculteurs avec des prélèvements autorisés dans des canaux non autorisés et regrette le flou artistique général. Le besoin d'un état des lieux des existences légales avec des seuils autorisés permettra d'éclairer la conformité des ouvrages.

P. BREYNAT indique qu'il y a un problème avec les structures gestionnaires de canaux qui empêchent la dissolution du SYGRED dont il est compliqué d'avoir l'aval de tous les Présidents d'ASA et ASL qui constitue les canaux. Il propose que l'on se rapproche de M. DESPLANCHES de l'OUGC pour échanger sur ces données.

C. PETITJEAN confirme qu'un travail en lien avec l'OUGC est prévu.

C. BRELY souhaite qu'il y ait un système de suivi et de contrôle de chacun des points de prises d'eau.

P. BAUDIN s'interroge sur la durée de ce travail et se dit gêné d'écrire le SAGE d'un côté et de l'autre d'avoir tout ce constat qui n'est pas clair, en écho avec la problématique des forages domestiques. Il se dit inquiet de la capacité de mener tout ça de front dans le calendrier prévu.

P. BREYNAT estime qu'il faut avancer dans le reste et se laisser un an et demi, deux ans pour bien étudier le tout. Le problème sera de retrouver les principales personnes pour recréer une dynamique. Il faudrait partager le tableau de données avec les intercommunalités, les mairies, DDT, SYGRED, OUGC, OFB, ADARII, Pêche pour le compléter.

F. GONNET propose également de regarder les informations en lien avec les listes 1 et 2 des enjeux continuité écologique.

D. ARNAUD interroge les services de l'Etat la notion d'audit des droits d'eau fondamental, par rapport à la situation de ces prises d'eau et si l'Etat dispose d'une doctrine existante en la matière ? Dans les suites à envisager, il suggère d'avancer sur tous les sujets le plus loin possible, y compris pour les canaux. Même si la réflexion n'est pas arrivée à son terme pour définir des règles d'utilisation, le SAGE pourra cibler des dispositions pour donner le cadre à la poursuite du travail. Il témoigne que l'enjeu est de définir le plus précisément possible cette feuille de route. Il rappelle que l'enjeu de la contractualisation pour éviter d'aboutir à ce constat du PGRE où le travail avec les « maitres d'ouvrages potentiels » n'a pas pu aboutir.

E. PRINCIC confirme qu'il faut une stratégie adoptée par la CLE qui dit par quel angle on entre dans ce sujet des canaux et qu'ensuite on verra les détails. Sur la partie Hydroélectricité c'est très long mais c'est facile d'avoir les informations. En revanche, pour les autres sujets c'est compliqué notamment pour les canaux mixtes, quand on travaille avec l'OUGC sur le PAR, on ne sait pas attribuer ces volumes à un usage. Il faut évaluer toutes les aménités (îlots de fraîcheur, biodiversité, ...).

E. SIVADE questionne si dans l'AUP peut avoir des prélèvements autorisés dans un canal non autorisé ?

D. ARNAUD rebondit et questionne la doctrine de l'Etat sur ce point.

E. PRINCIC indique qu'il n'y a pas de doctrine affichée. Il faut régler ces points. Il rappelle qu'en 2022, on a vu des canaux non alimentés, des agriculteurs ont investi sur des gouttes à gouttes et plus d'eau dans les canaux.

P. BAUDIN propose de fermer le débat au vu de l'heure.

C. PROUST évoque la suite sur ce sujet ; l'idée étant de mettre à contribution les différentes parties prenantes pour renforcer les données dans l'objectif d'être le plus précis et d'améliorer la connaissance pour agir au mieux.

D. ARNAUD rappelle que ce sujet des canaux n'était pas dans le plan de charge des agents du SMRD cette année. Comment faire pour la suite ? Il nous faut du temps agent sur ce sujet. Quelle est la stratégie ? en fonction de cette question on met des moyens en place.

P. BAUDIN pose la question avec l'articulation SAGE et PTGE : faut-il investir un agent en plus ? Vouloir écrire le SAGE avec tout ça de côté ?

D. ARNAUD il faudra franchir le pas un jour.

A. GIRARD se dit content en tant que représentant que les moulins et canaux soient considérés et pris en compte, et pas que sous l'angle prélèvement/quantité. Il cite pour exemple l'année 1425 de création du canal des Fondeaux et son aspect patrimonial. On des ASA mais aussi ASL et syndic.

E. SIVADE revient sur la notion de l'équité, le PTGE -15% pour tout le monde, sans poser la question où sera l'efficacité. Dans l'équité, on doit demander à chacun de faire la chose qui convient. Besoin d'activer les bons leviers pour chercher à être efficace.

Actualités et questions diverses

Informations données en fin de réunion (Cf. diaporama)

P BREYNAT interroge l'assemblée sur les sites de stockage envisagés à Divajeu pour le secteur Crest sud ; il aimerait connaître la position de la CLE pour appuyer le projet : va-t-elle suivre ?

P. BAUDIN propose de mettre ça à l'ordre du jour d'un bureau de CLE, il faut présenter ce projet avec L. BLANC.

D. ARNAUD évoque la difficulté de se prononcer pour ou contre sur ce seul projet alors que la vision d'ensemble est nécessaire.

C. PROUST rappelle que dans le cadre des ateliers sur le SAGE DROME 2050, le principe du stockage a été posé et qu'il n'y pas d'opposition de principe mais que des conditions doivent encore être discutées, notamment les nécessaires changement de pratiques en lien avec les objectifs de sobriété et de résilience.

La séance est levée à 12h10.